

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE **du 18 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Georges Camil ABDALLAH, Maire, en réunion extraordinaire.

Mme Véronique CRÉTEL a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 16 juillet 2026

PRESENTS : Georges Camil ABDALLAH, Libertad MÉRAUD, Jean-Luc POTIEZ, Charline DIAS, Nicolas MARTZOLFF, Cécile COSSON, François PETIT, Véronique CRÉTEL, Jean-Marie BOURDON, Alexandra CALLOUX, Alain RIGOLLET, Christelle TESNIER.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme SAVY-SOULIER Chantal donne procuration à Mme MÉRAUD Libertad, Mme Florence BEQUIN-GUILLARD donne pouvoir à Mme TESNIER et M. DARIDAN Arnaud donne pouvoir à M. BOURDON Jean-Marie.

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 15

Arrêt du conseil municipal du 6 juillet 2026

Les corrections demandées par les membres du conseil ont été directement corrigées sur le procès-verbal à savoir :

- Ajout d'un "s" à « ne se sentent pas intégrés » (A. Rigollet).
- Correction de « Le Petit Castanéen » (M. le Maire à Mme BEQUIN)).
- Remplacement de « atteste » par « conforme » (décision collective).
- Correction de « 2008 » en « 2028 » pour l'UGAP (M. le Maire).
- Ajout de « de la mairie » pour « grenier » (A. Calloux).
- Remplacement de « dégoutante » par « bâclées » (M. le Maire).
- Correction de « aplati » en « aplani » (Petit).
- Retrait de « sous-préfet » (M. le Maire).
- Ajout de « Réponse de M. le Maire » (M. le Maire).
- Majuscules pour « ATSEM » (M. le Maire).
- Retrait de l'accent sur « Castanea » (Potiez).
- Correction de « filtrée » en « filtré » (Potiez).
- Correction de « choisis » en « choisi » (Rigollet).
- Ajout de « question chemin Juchepie » (Tesnier).

Des échanges se font sur les sujets qui figurent au procès-verbal

Chemins piétonniers

M. le Maire explique que les personnes de la précédente mandature, responsables des travaux de création de pistes piétonnes, continuent de participer aux réunions de chantier. A ce jour, des malfaçons persistent.

Mme Christelle TESNIER n'était pas informée de ce fait et souligne un manque d'information préalable sur ce sujet.

Regards et avaloirs :

M. le Maire indique que « les regards sont scellés », mais Alain RIGOLLET précise qu'ils ont été ouverts lors de la dernière visite.

Le Maire informe également l'assemblée que l'avaloir est au-dessus et dans la mauvaise pente. M. Alain RIGOLLET lui indique que l'avaloir est au-dessus pour le trop plein. A cela M. Georges Camil ABDALLAH lui répond que les maisons sont en dessous et qu'elles risquent d'avoir les pieds dans l'eau. Il attend septembre pour avoir des nouvelles à ce sujet.

Modification de l'entrée de M. BEDANE : M. Alain RIGOLLET demande si les modifications ont été faites. M. Le maire fait savoir que le maître d'œuvre lui a dit qu'il n'avait pas eu de requête à ce sujet, or des documents prouvent le contraire, malgré les dénis initiaux. M. Alain RIGOLLET confirme que la demande a bien été déposée.

Route de Fougères :

Une émulsion a été appliquée, mais la route s'affaisse toujours.

Chemin de Juchepie

Présence de fraisât sur le chemin, mais émulsion sur la route avant un virage. À vérifier qui a réalisé l'émulsion.

Vidéo-protection

Le référent a demandé où en est l'avancement du projet. M. le Maire indique que le dossier sera traité en septembre et qu'il rappellera le référent avant pour un nouveau point.

Porte-drapeau

M. Alain RIGOLLET demande à quelles dates interviendront les portes drapeaux et propose de définir les dates des cérémonies concernées.

Mme Christelle TESNIER regrette l'absence d'initiative municipale lorsque les associations annulent leurs festivités. M. le Maire insiste sur la « sécurité jusqu'au bout ».

M. Alain RIGOLLET suggère une « prise aux armes » comme alternative.

M. le Maire confirme qu'une réflexion est en cours pour les prochaines années.

8 mai 2026

M. Alain RIGOLLET questionne M. le Maire à propos des boissons fournies par le bar et les pâtisseries par le boulanger. Il est indiqué « offert » alors que la mairie a payé.

M. Georges Camil ABDALLAH répond oui mais les briochettes sont offertes par la mairie aux enfants. M. Alain RIGOLLET suggère une reformulation. Le Maire indique que cette information figure dans « le Petit Castanéen ».

Vente du camion communal

Mme Véronique CRÉTEM demande qui a vendu le camion. Il lui est répondu qu'il a été acheté à Cholet.

M. Alain RIGOLLET indique qu'il est « trop tard » pour un recours.

M. le Maire explique que le camion « n'est pas fait pour ne pas rouler » et que l'assurance n'a pas fonctionné car les premiers travaux n'ont pas utilisé des pièces Renault.

M. Alain RIGOLLET précise que « le garagiste n'a pas été mis au courant de la garantie ».

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : Désignation des 24 membres pour la commission des impôts directs

M. Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la commission des impôts directs locaux. Cette commission, composée de représentants de la collectivité et de contribuables, joue un rôle consultatif dans l'évaluation des bases d'imposition et l'examen des réclamations. À l'occasion du renouvellement du mandat municipal, il convient de procéder à la désignation des vingt-quatre membres titulaires, parmi lesquels la préfecture sélectionnera douze membres effectifs.

Le Maire explique son choix : il a repris les mêmes personnes de la précédente mandature et en a ajouté quelques-unes. Une personne extérieure à la commune n'est plus une obligation. Il y a des personnes des deux listes pour une question de représentativité et les 2 précédents maires qui connaissent les rouages. Cette liste sera envoyée à la préfecture.

M. Alain RIGOLLET pense qu'il est bien d'avoir un équilibre par rapport au territoire. Le Maire répond qu'il a élaboré cette liste dans ce sens et donne le nom des personnes retenues.

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Mme Danièle THORÉ | - Mme Aurélie ROUPILLARD |
| - M. Henri HUBERT | - M. Gilles MARTINET |
| - Mme Jacqueline MIQUEU | - Mme Kathy PETIT |
| - M. Patrick LEVEAU | - M. Jean-Albert BOULAY |
| - Mme Bernadette GREMILLON | - Mme Pauline POTILLON |
| - M. Philippe GIROLET | - M. Julien FERRÉ |
| - Mme Catherine CARMINATI | - Mme Micheline BOULAY |
| - M. Jean-Claude DE NOTER | - M. Alain RIGOLLET |
| - Mme Lenaig De la POIX de FREMINVILLE | - Mme Chantal SAVY-SOULIER |
| - M. Jean-Pierre THERET | - M. Patrick MORISSEAU |
| - Mme Marie-Thérèse BOISSIÈRE | - Mme Pascale De POTHUAU |
| - M. Patrick COSTE | - M. Didier STETTEN-PIGASSE |

M. le Maire indique avoir « essayé de faire au mieux » et que « rien ne peut être parfait ». Il a essayé de téléphoner à toutes les personnes concernées mais il n'a pas pu joindre tout le monde.

M. François PETIT demande comment cela se passe si des personnes refusent. M. Le Maire lui répond qu'il y a 12 personnes supplémentaires, cela permet d'en choisir d'autres.

Mme Alexandra CALLOUX demande qui les contacte. M. Le Maire pense que c'est la mairie. Il y a une commission par an.

M. Alain RIGOLLET indique que c'est entre février et mars.

Le Maire rappelle le principe. La commission fait le point sur tout ce qui a été fait sur l'année. Quelque fois, une personne des impôts est présente. La commission valide les informations.

M. Alain RIGOLLET ajoute que la commission opte pour le plan de classement et le taux d'imposition.

Le Maire indique que la commission suit ce qu'ils disent.

M. Alain RIGOLLET complète en disant qu'il ne s'agit que d'une question administrative.

Mme Christelle TESNIER s'interroge sur le fait que les personnes nommées représentent bien l'ensemble de la commune.

Le Maire invite les membres du conseil à vérifier les adresses.

Mme Christelle TESNIER et M. Michel AMIOT (fait partie du public) font remarquer qu'il n'y a pas de représentants des quartiers Charlemagne, rue de la Touche ou rue du Hou.

Mme Alexandra CALLOUX lui rappelle que les interventions c'est après le conseil.

Mme Christelle TESNIER insiste : « s'il y a du monde à appeler, c'est le moment ». Il n'y a personne de Charlemagne ni de la rue de la Touche ou rue du Hou.

M. Alain RIGOLLET dit qu'il faudrait contacter des personnes.

M. le Maire lui répond qu'on a plus le temps et qu'il faut voter. Il a fait au mieux.

Mme Christelle TESNIER dit qu'elle est là pour intervenir.

M. François PETIT dit que cette année, il faut aller vite, M. Le maire lui répond que l'on part pour 6 ans.

M. Jean-Luc POTIEZ dit qu'il y a une bonne répartition et Mme Christelle TESNIER dit que s'il y a du monde à appeler, c'est maintenant. M. Le Maire répond qu'il ne souhaite pas y passer sa journée.

M. Jean-Marie BOURDON demande à quelle date, cela devait-il être voté ?

Le maire lui répond au mois de mai.

Mme Christelle TESNIER si c'était au mois de mai pourquoi ne l'a-t-on pas vu ?

Le maire dit ne pas avoir eu le retour de Corinne.

M. Alain RIGOLLET demande au Maire s'il consulte régulièrement sa boîte mails.

Le maire lui répond que si mais je ne peux pas faire assistance sociale, maire, secrétaire de mairie, chacun doit faire son travail même si je prends mes responsabilités. On doit voter maintenant.

M. Alain RIGOLLET dit qu'il n'y a pas à discuter, c'est comme ça.

Le conseil municipal par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise M. Le Maire à transmettre la liste des 24 personnes nommées ci-dessus, aux services préfectoraux.

Séance levée à 11 h 30

Le Maire,

Georges Camil ABDALLAH



La secrétaire de séance,

Véronique CRÉTEL

